

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

> Paris, le 5 février 2019 N°1007

NOTE AUX REDACTIONS

Remise du rapport de la Commission d'examen des pratiques commerciales (CEPC) portant sur la légalité de certaines pratiques aux clauses de pénalités logistiques dans le secteur de la grande distribution alimentaire

Mercredi 6 février à 14 h

Assemblée Nationale Hôtel de la Questure, Salon 4G 128 rue de l'Université 75007 Paris

Didier Guillaume, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, et Agnès **Pannier-Runacher**, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Economie et des Finances, recevront de la part de **Benoit Potterie**, député du Pas-de-Calais et président de la Commission d'Examen des Pratiques Commerciales (CEPC), ce mercredi 6 février une recommandation relative à un guide de bonnes pratiques en matière de pénalités logistiques.

Cette recommandation fait suite à une saisine ministérielle de la CEPC. Il était demandé à la Commission de « recenser et diffuser les bonnes pratiques susceptibles d'être identifiées et mises en œuvre dans l'intérêt commun des différents acteurs en matière de pénalités logistiques. »

La remise sera suivie d'un échange avec la presse.

Programme prévisionnel:

Toute presse accréditée pour l'ensemble des séquences

14 h15 Arrivée des ministres



14 h 20	Prises de parole du président et des rapporteurs
14 h 30	Prises de parole des ministres
14 h 40	Point presse
14 h 55	Départ des ministres

Accréditation obligatoire auprès de Nicolas Cervoni avant le mardi 5 février à 18h :

06 68 90 92 55 / nicolas.cervoni@clb-an.fr

Contacts presse:

Cabinet D. Guillaume: 01 49 55 59 74 - cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr
Cabinet A. Pannier-Runacher: 01 53 18 44 38 - presse.semef@cabinets.finances.gouv.fr
Assemblée nationale: 06 68 90 92 55 - nicolas.cervoni@clb-an.fr